

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone: 00 251 11 5517 700; Fax: +251 115 182 072
www.au.int

**DEUXIÈME RÉUNION DU COMITÉ TECHNIQUE SPÉCIALISÉ
SUR LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL, LE
TRAVAIL ET L'EMPLOI (CTS-DSTE-2)
24-28 AVRIL 2017
ALGER (ALGÉRIE)**

STC-SDLE-2/EXP/RPT

Thème: *"Investir dans l'emploi et la sécurité sociale pour tirer pleinement profit du dividende démographique"*

RAPPORT DE LA RÉUNION D'EXPERTS

RAPPORT DE LA RÉUNION D'EXPERTS

INTRODUCTION

1. La réunion des experts de la Deuxième Session du Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur le développement social, le travail et l'emploi (CTS-DSTE-2) s'est tenue du 24 au 28 avril 2017 à Alger (Algérie) sous le thème "Investir dans l'emploi et la sécurité sociale pour tirer pleinement profit du dividende démographique".
2. Au cours du débat sur ce thème, les participants à la réunion ont examiné les problèmes critiques auxquels les deux secteurs du CTS sont confrontés:

Développement social - La protection sociale des personnes âgées sur le continent doit être intensifiée car leur nombre augmente rapidement et ils jouent un rôle essentiel dans le développement social et économique et les soins aux membres de leur famille restent, pour eux, un lourd fardeau. L'inclusion sociale et économique des personnes handicapées, et l'utilisation de leurs capacités et talents sont des atouts primordiaux qui permettront de tirer pleinement profit du dividende démographique. Par ailleurs, le fait de marier les filles à bas âge, de ne pas leur donner l'opportunité de finir leurs études pour pouvoir tirer pleinement profit de leurs contributions au développement social et économique, constitue un sérieux obstacle qui empêche le continent de tirer pleinement parti du dividende démographique. Il importe alors de mettre fin à cette pratique.

Travail et emploi – Bon nombre de jeunes africains intègrent de plus en plus le secteur informel. De ce fait, la formation professionnelle et l'éducation qui répondent aux exigences du marché du travail, ainsi que l'amélioration de la productivité s'avèrent essentielles, non seulement pour transformer le secteur informel en secteur formel, mais aussi pour tirer pleinement profit du dividende démographique dans le cadre du développement économique du continent. Il importe également de garantir les droits du travail afin d'attirer les échanges commerciaux et les investissements sur le continent. L'expansion de la sécurité sociale et de la protection sociale pour les travailleurs des secteurs agricole, informel et artisanal / artisanat contribuera énormément au développement social et économique des sociétés africaines.

PARTICIPATION

3. Ont assisté à la réunion les délégués des États membres de l'UA ci-après: Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Éthiopie, Gabon, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Kenya, Lesotho, Liberia, Libye, Malawi, Mali, Mauritanie, Maroc, Mozambique, Namibie, Niger, Nigeria, République démocratique du Congo, Rwanda, République arabe Sahraoui Démocratique, Sénégal, Sierra Leone, Soudan, Soudan du Sud, Swaziland, la République-Unie de Tanzanie, Togo, Tunisie, Ouganda, Zambie et Zimbabwe.
4. Les organes de l'UA, les communautés économiques régionales, les agences des Nations Unies, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales ainsi que les partenaires à la coopération étaient également représentés.

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR: SESSION D'OUVERTURE

5. Après avoir souhaité la bienvenue aux participants à Alger, S.E.M Mohamed El Ghazi, ministre algérien du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale a indiqué que le développement social, le travail et l'emploi sont des domaines clés pour promouvoir le développement humain. Il a précisé que les thèmes de la sécurité sociale, des systèmes migratoires et des marchés du travail sont importants pour bénéficier du dividende démographique. Le ministre a également affirmé que la promotion de la sécurité sociale et de l'emploi est essentielle pour traduire la transition démographique en un avantage démographique. Il a, par ailleurs, souligné qu'une politique économique solide et une bonne gouvernance seront des éléments importants aux principaux domaines de développement, y compris la santé, l'éducation, le travail décent et la prévention du mariage des enfants. S.E.M El Ghazi a énuméré des réalisations que l'Algérie a accomplies dans le cadre des programmes de santé et d'éducation, en mettant les investissements dans la protection sociale et l'emploi au cœur de ses politiques de développement et en établissant des modèles de croissance économique qui tiennent compte des besoins des employeurs et des travailleurs et la formation.

6. S.E. Mme Mounia Meslem Si Amer, ministre algérienne de la solidarité nationale, de la famille et de la condition de la femme a souligné qu'il est nécessaire d'étendre l'échange de bonnes pratiques et d'expertise afin de promouvoir la stabilité, la sécurité, le progrès et le développement de l'Afrique. Elle a également déclaré que le rêve de l'UA concerne l'intégration politique, l'échange économique, la bonne gouvernance, l'échange culturel, le respect des libertés et des droits de l'homme et la primauté du droit. Madame Meslem a précisé que pour réaliser ce rêve, il faut mettre fin à la violation des droits de l'homme, renforcer notre identité, protéger les identités culturelles et promouvoir la tolérance religieuse. Elle a, par ailleurs, indiqué que la promotion de la science, de la technologie et des compétences humaines (investissements dans les ressources humaines) est primordiale. Elle a enfin déclaré que le renforcement du progrès social de l'Afrique par la protection des enfants, la lutte contre le mariage des enfants et le travail des enfants ; l'autonomisation des femmes, la protection des personnes âgées, des réfugiés et des personnes vulnérables; la lutte contre la criminalité transnationale et l'instabilité de toutes sortes ; reste un facteur déterminant.

7. Le président sortant du CTS-DSTE -1, M. Poem Mudyawabikwa du Zimbabwe, a exhorté les délégués à veiller à ce que les débats soient constructifs et pertinents. Il a ensuite déclaré qu'il est disposé à aider à formuler des dispositions claires aux ministres.

8. Au cours de son allocution d'ouverture, Amb. Olawale I. Maiyegun, Directeur des affaires sociales, de la Commission de l'Union africaine a remercié le gouvernement de l'Algérie pour avoir abrité la réunion du Comité technique spécialisé et pour son engagement continu envers l'Afrique et le développement durable. Il a ensuite indiqué que les investissements dans le dividende démographique doivent être réalisés grâce au développement des compétences, à la promotion et l'investissement dans les sciences, la technologie et l'ingénierie. Le directeur des affaires sociales a également souligné qu'une telle initiative est importante car elle permettra aux jeunes de contribuer à l'entreprenariat. Après avoir souligné que les emplois décents sont nécessaires car ils sont durables et respectueux de l'environnement, il a affirmé que les perspectives en matière de travail doivent prendre en compte les jeunes d'Afrique, les personnes

handicapées et les personnes âgées en vue de générer un dividende démographique et de réduire les inégalités et la pauvreté intergénérationnelle. Amb. Maiyegun a enfin déclaré que le défi lié à la malnutrition, à la sous-nutrition et à la réduction du risque de sécurité nutritionnelle en Afrique doit être relevé afin de permettre la mise en place d'une main-d'œuvre ayant les compétences et la formation requises pour le développement du continent.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR: ÉLECTION PRÉLIMINAIRE DU BUREAU

9. Conformément aux dispositions du règlement intérieur régissant la composition des membres du CTS et suite à des consultations approfondies entre les États Membres, les membres du Bureau du CTS-DSTE-2 ci-après ont été élus:

Président, M. Mohamed Khiat	Algérie - Travail - Afrique du Nord
1er Vice-président, Ms Florence Ayasi Quartey	Ghana - Développement social - Afrique de l'Ouest
2ème Vice-président, M. Yousif Ali	Soudan - Travailleurs Afrique de l'Est
3ème Vice-président, Mme Sandra Bessong Achare Batey	Cameroun - Employeurs - Afrique centrale
Rapporteur, M. Samuel Morotoba	Afrique du sud - Développement social - Afrique australe

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR: ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET PROGRAMME DE TRAVAIL

10. Les délégués à la réunion ont adopté l'ordre du jour et le programme de travail avec des modifications mineures par rapport à l'ordre des présentations.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR: PRÉSENTATIONS ET DISCUSSIONS SUR LE THÈME: "INVESTIR DANS L'EMPLOI ET LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR TIRER PLEINEMENT PROFIT DU DIVIDENDE DÉMOGRAPHIQUE"

4.1 Exposé sur le document relatif au thème

11. Le représentant du Département des ressources humaines, des sciences et de la technologie de la Commission de l'UA a souligné que l'initiative continentale relative au Dividende démographique à travers la création d'une feuille de route de l'UA a été faite pour aider les États membres à concrétiser les aspirations de l'Agenda 2063 et de les ODD, grâce à des actions claires et des objectifs bien définis. Il a ensuite énuméré les quatre (4) piliers thématiques de la feuille de route: emploi et esprit d'entreprise; éducation et développement des compétences; santé et bien-être; les droits, ainsi que la gouvernance et l'autonomisation des jeunes.

12. Le représentant du Département des affaires sociales de la Commission de l'UA a déclaré qu'il s'avère nécessaire de renforcer partenariats entre la migration et le travail, le secteur public et le secteur privé par des actions susceptibles de faciliter l'accès des jeunes au marché du travail. Il a souligné la synergie entre les domaines prioritaires clés de Ouaga + 10 et a affirmé que leur mise en œuvre facilitera celle de la feuille de route de l'UA sur le dividende démographique. Il a enfin déclaré qu'il importe d'inclure

les femmes, les personnes âgées et les personnes handicapées dans les programmes relatifs au travail décent.

13. Suite à la présentation du thème, les experts ont fait les observations suivantes:

- i) Les indicateurs de performance doivent être inclus dans la feuille de route afin de suivre les progrès réalisés dans la section annexe;
- ii) Le fonds d'Aide à l'emploi des jeunes proposé par la BAD doit être créé ;
- iii) Les investissements dans les facteurs qui permettent de tirer pleinement profit du dividende démographique sont essentiels pour les quatre piliers, notamment, les programmes de développement de l'emploi et des compétences destinés aux jeunes ainsi que ceux qui existent déjà sur le marché du travail;
- iv) La lutte contre le mariage des enfants doit se poursuivre avec une tolérance zéro dans le cadre de la mise en œuvre du thème : *tirer pleinement profit du dividende démographique*;
- v) Le partenariat tripartite doit soutenir la mise en œuvre de la feuille de route;
- vi) L'instauration d'une culture de l'entrepreneuriat doit être incluse dans les programmes scolaires pour aider les jeunes à promouvoir leur propre création d'emplois. Par ailleurs, les familles doivent également préparer les enfants pour le marché du travail en leur prodiguant conseils et encadrement;
- vii) Une plus grande importance doit être accordée à l'agriculture et aux chaînes de valeur agricoles, afin d'encourager les jeunes à s'intéresser davantage à ces domaines à l'université et au niveau de l'EFTP en raison de leurs possibilités de créer des emplois décents pour les jeunes dans ce secteur;
- viii) Il convient de renforcer la synergie entre la feuille de route du dividende démographique (DD) de l'UA et *Ouaga +10*, notamment en ce qui concerne l'emploi des jeunes et des femmes;
- ix) Les programmes de protection sociale doivent être plus autonomes, renforcer la capacité des bénéficiaires afin de leur permettre de dépasser la dépendance aux transferts de fonds et d'être plus productifs. En outre, les gouvernements doivent disposer d'un financement durable pour leurs programmes de protection sociale et réduire la dépendance à l'égard du financement des donateurs;
- x) Les méthodes de recrutement dans les organismes gouvernementaux et dans d'autres secteurs, doivent être abordées, car il existe un manque d'objectivité dans le processus de recrutement, tel que le népotisme et la corruption. L'État doit mettre en place des lois et des politiques pour officialiser les processus de recrutement afin d'éviter les problèmes susmentionnés et de rendre le processus de recrutement plus compétitif et plus transparent;
- xi) La sécurité sociale est également essentielle pour les migrants et les pays doivent l'inclure dans leurs programmes nationaux de protection sociale;
- xii) L'accès à une énergie fiable, abordable et durable s'avère crucial pour les entreprises locales qui sont sur le marché du travail, en particulier les PME;
- xiii) L'inclusion non seulement du secteur formel, dans les programmes de protection sociale, mais aussi, du secteur informel, en particulier, celle de la main d'œuvre occasionnelle;

- xiv) Il convient de mener des études approfondies sur les marchés du travail au niveau des pays afin d'élaborer des politiques et programmes efficaces et de faciliter l'apprentissage et le partage des meilleures pratiques entre les pays;
- xv) Le rôle du secteur privé s'avère important et nous devons en tenir compte davantage dans l'élaboration de la feuille de route;
- xvi) Il est important que les pays dirigent la mise en œuvre et l'établissement de rapports sur la Feuille de route de l'UA et qu'ils s'approprient au niveau national, la feuille de route de l'UA pour une mise en œuvre plus efficace de ladite Feuille de route;
- xvii) Les États membres ont été invités à lancer leurs feuilles de route nationales sur le dividende démographique; ils ont en outre été encouragés à le faire dans les plus brefs délais;
- xviii) Un fort consensus s'est dégagé en ce qui concerne la nécessité d'investir davantage dans les quatre piliers qui soutiendraient la mise en œuvre de l'Initiative visant à tirer pleinement profit du dividende démographique;
- xix) Les communautés économiques régionales ont un rôle important à jouer dans la mise en œuvre de la feuille de route; leurs rôles spécifiques doivent être plus clairement définis;
- xx) Les défis liés à la mise en œuvre qui doivent être abordés pour tirer pleinement profit du dividende démographique comprennent, entre autres, le mariage des enfants, les besoins non satisfaits en matière de planification familiale et l'inclusion de toutes les personnes, y compris des personnes handicapées;
- xxi) Une plus grande coopération Sud-Sud est nécessaire, y compris la coopération dans le domaine technique;
- xxii) La justice sociale, l'éthique, les valeurs morales et l'équité doivent être davantage mis en exergue dans le contexte de l'emploi des jeunes, y compris dans l'éducation et la formation.

4.2. Présentation sur l'avenir du travail: Défis et perspectives des marchés du travail africains en ce qui concerne le dividende démographique

14. Le représentant de l'OIT a fait allusion au fait que la technologie, l'innovation et le changement climatique ont modifié la manière dont le travail et la production sont organisés et ont entraîné de nouvelles formes d'emploi et changé la nature du travail. Cela affecte également les régimes de sécurité sociale. Par conséquent, le but du travail de l'OIT concernant l'avenir du travail est de comprendre les forces qui transforment le travail, d'identifier les politiques publiques, d'améliorer le dialogue social et de suivre une approche humaniste. Le travail compte 3 étapes, s'agissant de l'exploration de l'avenir du travail. Des consultations nationales ont eu lieu autour des thèmes du travail et de la société, des emplois décents pour tous, de l'organisation du travail et de la gouvernance dans le secteur du travail. Les pays africains attendent avec impatience l'utilisation de la technologie, plus d'emplois dans l'agriculture et la promotion d'une éducation de qualité et de nouvelles compétences, entre autres. La prochaine étape sera axée sur les contributions dans le domaine de la recherche sur le sujet et, enfin, sur une Déclaration sur l'avenir du travail sera adoptée lors du centenaire de l'OIT en 2019.

15. Les experts ont fait les observations suivantes concernant l'avenir du travail:

- i) Il convient de mener davantage de campagnes de sensibilisation pour améliorer la gouvernance du travail et la justice sociale;
- ii) De meilleures négociations sont nécessaires afin de retenir la main-d'œuvre auprès des investisseurs, au cas contraire, ces derniers auront recours à la technologie;
- iii) Les matières premières doivent être traitées en Afrique et non exportées;
- iv) L'amélioration des compétences et de la qualité de l'emploi doit être envisagée, pas la sous-traitance ou la libéralisation du commerce;
- v) Le CTS doit envisager la tenue d'une session spéciale de la Conférence « future of work » pour des discussions au centre desquels doit figurer la question du changement climatique, et à laquelle doivent être associés le bureau régional de l'OIT ainsi que le Parlement panafricain;
- vi) Cette Conférence ne doit pas être envisagée avec pessimisme mais comme une initiative d'opportunités;

16. Les participants ont été informés de la réunion de deux (02) jours, tenue avant le CTS-DSTE-2 à Alger, de l'Organisation internationale des employeurs pour discuter de la question de l'emploi en Afrique. À cet égard, la réunion a été informée que la Fondation « Jobs for Africa » (emplois pour l'Afrique) relève d'une initiative des partenaires sociaux africains qui vise à promouvoir la création d'emplois et l'employabilité, en particulier pour la jeunesse africaine. Pour ce faire, la Fondation cherche à promouvoir un environnement propice à la création et au développement d'entreprises, en particulier des PME et des secteurs riches en emplois tels que l'agriculture et les TIC. Afin de promouvoir l'employabilité, la Fondation s'emploie à réduire l'inadéquation entre l'éducation et la formation et les besoins du marché du travail. L'accent est davantage mis sur les sujets qui touchent aux domaines des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques (STEM), l'EFTP et l'apprentissage permanent.

17. A l'issue du compte-rendu, les experts ont lancé un appel aux gouvernements pour qu'ils soutiennent la Fondation et les efforts qu'elle déploie.

4.3 Autonomisation des femmes dans les marchés du travail pour le développement inclusif

18. La représentante du gouvernement algérien a mis en évidence l'expérience de l'Algérie et de certains de ces programmes en cours dans le soutien du rôle important des femmes en tant que main-d'œuvre. Elle a décrit les stratégies nationales visant à renforcer le rôle et l'autonomisation des femmes, telles que la Charte de la femme travailleuse, qui vise à renforcer leur participation dans le marché du travail: le système des quotas qui permet aux femmes d'occuper des postes politiques; les organismes chargés de soutenir les femmes entrepreneurs en leur proposant des formations, et notamment par la sensibilisation et l'octroi de microcrédits. Toutes ces initiatives visent à tirer profit du dividende démographique en lui intégrant la dimension genre.

19. Le représentant de la Commission a évoqué les documents politiques de l'UA sur l'autonomisation des femmes et du fait que la contribution de ces dernières aux marchés du travail a généré des gains supplémentaires en termes de croissance économique. L'UA a lancé le premier Rapport sur l'autonomisation des femmes qui recommande concrètement de faciliter et de promouvoir l'accès des femmes au plein

emploi productif et au travail décent. L'Agenda 2063 souligne l'objectif spécifique visant à accroître l'accès à la sécurité sociale des femmes occupant des emplois précaires et à moderniser les microentreprises gérées par les femmes dans le cadre de l'économie formelle. Il a rappelé le cadre précédent adopté par le CTS-DSTE -1 en faveur de l'emploi des femmes, notamment en ce qui concerne le travail domestique.

20. Les experts ont formulé les observations suivantes:

- i) Des mesures audacieuses doivent être prises pour une mise en œuvre efficace du cadre politique susmentionné sur l'autonomisation des femmes conformément à l'Agenda 2063 et aux conclusions de la 61^e session du Comité des Nations Unies sur la condition de la femme dans le cadre du thème prioritaire de «L'autonomisation des femmes dans un monde du travail en mutation»;
- ii) Le Bureau du CTS sur l'égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des femmes et le CTS- DSTE -2 devraient se réunir pour discuter de la mise en œuvre conjointe des cadres existants.
- iii) Il est nécessaire d'organiser des conférences régionales avec des femmes pour des échanges techniques sur l'entrepreneuriat féminin;
- iv) Il est nécessaire de suivre la mise en œuvre des décisions antérieures sur l'autonomisation des femmes;
- v) L'éducation des filles et des femmes revêt une importance essentielle et des mesures positives doivent être mises en œuvre pour assurer l'inscription des femmes dans les programmes d'enseignement en sciences, technologie, ingénierie et mathématiques (STEM).

4.4 Perspectives incisives et nouvelles sur la façon dont les personnes âgées peuvent produire un dividende démographique en Afrique

21. Dans son exposé, le représentant du Centre africain de recherche sur la santé et la population (AHPRC) a mis en relief les lacunes dans les réflexions actuelles sur les groupes de populations plus âgées en Afrique, et a proposé une série de propositions sur la pertinence de ce groupe en vue de créer les conditions d'un dividende démographique et les moyens d'exploiter leur influence. Il a conclu en recommandant d'approfondir l'agenda sur «le vieillissement et le dividende démographique» en Afrique. Parmi les propositions essentielles figure celle qui appelle au soutien des personnes âgées qui - en fonction de leur sexe et de leur statut social - jouent certains rôles stratégiques au niveau de la famille, de la communauté et de la société et que, grâce auxquels ils influencent les principaux éléments constitutifs des quatre piliers de la Feuille de route de l'UA sur le dividende démographique. L'intervenant a également recommandé à la réunion de s'engager dans un examen actif de la question des populations âgées dans les délibérations sur la feuille de route relative au dividende démographique et d'approuver l'élaboration d'un programme de recherche de l'UA afin de renforcer davantage la base de preuve pour agir.

22. Les experts ont fait les observations suivantes:

- i) Il faut que le Protocole entre en vigueur et que les États membres le signent et le ratifient afin qu'ils puissent bénéficier au plus tôt du dividende démographique;
- ii) Les personnes âgées en Afrique vivent et meurent, pour la plupart, dans la pauvreté, d'où la nécessité de répondre rapidement à leurs besoins.

4.5 Compte-rendu sur l'élaboration du Protocole additionnel à la Charte africaine sur les droits de l'Homme et des peuples relatif aux droits des citoyens à la protection sociale et sur le programme social de l'Agenda 2063

23. Le représentant de la Commission a informé les délégués que lors de la mise en œuvre de la décision du Conseil exécutif sur l'instrument susmentionné, une table-ronde consultative avait été organisée avec des experts internationaux en juin 2016. Au cours de cette table-ronde consultative, les structures proposées pour le protocole, l'instrument de politique et le programme social de l'Agenda 2063 ont été respectivement élaborés. Les présidents des groupes de travail respectifs de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP) ont joué un rôle important dès le début du processus et ont recommandé deux experts africains qui, avec l'appui de l'OIT, ont commencé à élaborer le projet de protocole qui sera présenté au président du groupe de travail sur les droits économiques, sociaux et culturels (ECOSOC) avant la fin de mai 2017. Le projet de protocole sera examiné par le groupe de travail de l'ECOSOC et il est prévu que la CADHP l'adoptera vers la fin de 2018 puis examiné par le STC-SDLE-3 en 2019. Une fois le projet de protocole est terminé vers juin 2017, le PNUD appuiera l'élaboration du programme social de l'Agenda 2063, qui aura une portée plus large que la protection sociale et intégrera des domaines de politique sociale prioritaires pour une politique macrosociale. Ce cadre de politique sociale doit faire l'observation de plus amples consultations au sein des CER et des États membres et pourrait également être prêt ; pour examen par le STC-SDLE-3 en 2019.

24. A la suite du compte-rendu, les experts ont fait les observations suivantes:
- i) La participation des États membres à l'élaboration du Protocole et de l'Agenda social 2063 est indispensable à l'adhésion des gouvernements et à leur acceptation à s'engager dans la mise en œuvre de ces instruments.

4.6 Présentation du Comité de coopération inter-agences sur la protection sociale (SPIAC-B) et des avantages qu'il offre aux États membres

25. En leur qualité de co-présidents du Comité de coopération inter-agences sur la protection sociale (SPIAC-B), les représentants du BIT et de la Banque mondiale ont expliqué que ce Comité a été formé après la crise financière de 2008 et que 50 organisations partenaires et donateurs œuvrant dans le domaine de la protection sociale en sont devenus membres. Ces organisations participent au plaidoyer mondial pour la protection sociale et la cohérence des politiques à cet égard, et ont élaboré des outils inter-institutions de protection sociale (outils ISPA). Il s'agit notamment d'un instrument de diagnostic de base et d'outils pour les programmes de travaux publics, de systèmes d'identification, de mécanismes de paiements, d'outils pour l'élaboration d'options stratégiques et la promotion du régime universel. Elles offrent également une formation et, à cet égard, les États membres peuvent consulter le site Web du SPIAC-B.

26. A l'issue de la présentation, les experts ont fait les observations suivantes:
- i) Les outils ISPA seront utiles car ils pourront également servir à évaluer de manière objective l'impact des interventions en matière de protection sociale.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR: COMPTE-RENDUS SUR LA PROTECTION SOCIALE**5.1. Examen de la mise en œuvre de la Résolution de la 9^{ème} réunion conjointe UA / CEA des ministres des finances, de l'économie et de la planification du développement d'avril 2016**

27. Le représentant de la Commission a rappelé aux participants à la réunion, la résolution de la 9^{ème} réunion conjointe d'avril 2016 sur le financement de la protection sociale tout en indiquant que les ministres des finances ont pris déjà l'engagement. Il a alors préconisé que leur engagement soit utilisé dans des arguments pour la mise en œuvre de mesures de protection sociale pour les populations vulnérables dans les États membres.

5.2. L'état de la protection sociale en Afrique

28. Le représentant du PNUD a indiqué que son organisation se posait en chef de file de l'élaboration d'une publication intitulée «L'état de la protection sociale en Afrique». La publication propose d'aller au-delà d'une approche sectorielle, classique ou d'étude de cas pour parvenir à un sondage complet sur la protection sociale en Afrique, couvrant les 55 États membres de l'UA à partir d'une perspective de développement durable. Une plate-forme interactive en ligne facilitera l'utilisation des informations. On espère que cette publication sur l'État de la protection sociale en Afrique deviendra une source de référence importante pour les décideurs et les praticiens pour prendre connaissance des meilleures pratiques existantes et modèles existants et s'engager dans une collaboration Sud-Sud. Elle servira également d'outil de plaidoyer. Cette initiative rassemble des acteurs clés de la protection sociale en Afrique, comme par exemple mais sans s'y limiter l'UA, la CEA, l'OIT et le PNUD.

5.3. Outils d'évaluation, de formation et de renforcement des capacités pour la protection sociale

29. Le représentant du projet de systèmes de protection sociale de l'UE a indiqué que la réunion en juin 2016 à Gaborone du Groupe d'experts de l'Union africaine sur la protection sociale avait demandé aux experts africains et aux partenaires internationaux de concevoir un ensemble régional africain de modules de formation en protection sociale qui pourrait être adapté aux contextes et aux langues de divers pays dans le cadre de la mise en œuvre de l'Agenda 2063 de l'UA. À partir d'une évaluation des défis communs rencontrés par le personnel technique associé à l'administration quotidienne des programmes de protection sociale non contributifs, un premier ensemble de huit modules de formation «TRANSFORM» a été élaboré sur les sujets suivants: Cadre juridique, sélection et identification des bénéficiaires, administration (inscription, paiements, conditionnalité, graduation, gestion de cas, plaintes), financement, gouvernance, coordination, MIS, S & E.

30. A la suite de la présentation, les participants à la réunion ont fait les observations suivantes:

- i) La durabilité de la protection sociale, en particulier, celle octroyée sous forme de transferts pécuniaires, reste un défi, et doit être prise en compte dans les autres mesures, dès qu'une solution meilleure au transfert pécuniaire est trouvée;
- ii) La couverture, l'harmonisation et la coordination de la protection sociale sont importantes et les États membres doivent échanger entre eux les meilleures pratiques.

31. Les participants à la réunion ont salué et apprécié l'initiative UE / SPS, en particulier, la composante relative à la formation et ont encouragé les États membres à accéder aux modules de formation « *TRANSFORM* ».

5.4. Projets d'emplois verts et de productivité verte

32. Le représentant de la Commission de l'UA a indiqué que la promesse d'emplois verts avait fait l'objet d'une attention croissante au cours de ces dernières années, l'OIT et d'autres personnes ayant déployé des efforts considérables pour évaluer le potentiel de création d'emplois verts, comprendre les mécanismes par lesquels cela pourrait se réaliser, et doter les pays africains des outils et conseils dont ils auraient besoin pour intensifier ces efforts. Le programme d'emplois verts pour l'Afrique proposé par la CUA vise à tirer parti des capacités de coordination de la CUA afin de maximiser le potentiel de création d'emplois verts en Afrique en apportant son expertise et ses meilleures pratiques aux décideurs, aux partenaires du secteur privé et aux organisations de la société civile au niveau des États membres et de travailler avec eux sur les initiatives politiques et programmatiques qui accélèrent la création d'emplois verts décents à travers le continent.

33. Les experts ont abouti aux conclusions ci-après :

- i) La création d'emplois verts est l'un des éléments clés retenus du débat sur les principaux thèmes sur le travail et l'emploi et doit être traité activement par la CUA, l'OIT, les pays et les partenaires;
- ii) La création d'emplois verts doit être intégrée aux plans nationaux de développement et prise en compte dans les politiques portant sur les domaines de l'urbanisation, de l'agriculture et dans d'autres politiques sectorielles spécifiques;
- iii) Il faut collaborer avec la diaspora africaine qui est une source importante de connaissances, de savoir-faire et de ressources financières dans le cadre de la création d'emplois verts.

5.5 Charte africaine sur la sûreté et la sécurité maritimes et le développement en Afrique : Annexe 6 sur l'éradication de la pauvreté, l'emploi et le développement social

34. Le représentant de la Commission a présenté l'Annexe 6 susmentionnée pour discussion et adoption, comme l'a demandé le Conseil de paix et de sécurité de l'UA.

35. Les experts ont été invités à réfléchir sur l'Annexe 6 de la Charte sur l'élimination de la pauvreté, l'emploi et le développement social et à faire des recommandations à la CUA avant la fin du mois de juin 2017 pour qu'elles puissent être soumises au CTS sur la justice et les affaires juridiques.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR: DEUX SESSIONS PARALLÈLES: PRÉSENTATIONS ET DISCUSSIONS SECTORIELLES SUR LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL, LE TRAVAIL ET L'EMPLOI

36. Les experts des secteurs du développement social, du travail et de l'emploi se sont rencontrés lors de sessions parallèles respectives et ont organisé dans leur réunion sectorielle, leur ordre du jour, en une seule journée.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR: COMPTE-RENDUS DES SESSIONS PARALLELES.

I. CONCLUSIONS DES SESSIONS SECTORIELLES - DÉVELOPPEMENT SOCIAL

37. La session sectorielle sur le développement social, le travail et l'emploi était présidée par l'expert du Ministère du Genre, de l'Enfant et de la Protection sociale du Ghana, représentant le Vice-président du nouveau Bureau élu du CTS-DSTE-2.

Mise en œuvre du Cadre stratégique et du Plan d'action sur le vieillissement

Examen de la position africaine commune sur les systèmes de soins de longue durée pour l'Afrique

38. Le représentant de l'AHPRC a précisé la définition des soins de longue durée et a expliqué le fondement du développement du projet de Position africaine commune pour l'Afrique. À cet égard, il a souligné les défis grandissants en ce qui concerne l'inadéquation et les effets négatifs des soins dispensés par les familles; Et l'absence de cadres stratégiques, ou de débat pour y faire face. L'intervenant a conclu en donnant un aperçu des principaux éléments du projet de position africaine commune.

39. Les experts ont fait les recommandations suivantes :

- i) La position africaine commune sur les systèmes de soins de longue durée doit être adoptée pour être mise en œuvre par les parties prenantes identifiées;
- ii) Les États membres doivent mettre en place des plates-formes nationales dotées de lois pour la protection des personnes âgées, y compris des régimes de protection sociale pour assurer une couverture sanitaire et autres services essentiels aux personnes âgées;
- iii) Les programmes d'études de l'enseignement supérieur dans les États membres doivent inclure la gérontologie (pour les sciences sociales) et la gériatrie (pour les sciences de la santé);
- iv) Les gouvernements doivent collaborer davantage avec le secteur privé pour investir dans le développement des compétences dans les domaines spécialisés touchant aux personnes âgées et au soutien des familles;
- v) Les pays doivent partager leurs bonnes pratiques sur la gestion des soins des personnes âgées en tenant compte des aspects culturels;
- vi) L'âge de la retraite doit être harmonisé par l'Union africaine selon l'expérience de vie de chaque pays, pour faire en sorte que les personnes âgées reçoivent leur pension et autres avantages financiers lorsqu'ils viennent à échéance;

- vii) Des recherches doivent être menées sur le volume de la population âgée avec des données ventilées sur l'âge et les capacités des personnes;
- viii) Les gouvernements doivent sensibiliser les écoles et les communautés à la promotion du respect et de la valeur des personnes âgées et disposer de lois visant à protéger les personnes âgées contre toutes les formes de violence et d'abus;

Mise en œuvre de l'Appel pour une action accélérée en vue de la mise en œuvre du Plan d'action sur *Une Afrique digne des enfants*

Exposé sur l'Agenda 2040 pour les droits de l'enfant en Afrique

40. Le membre du Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant (CADBE) a présenté aux participants à la réunion, l'Agenda 2040 pour les droits de l'enfant en Afrique. Elle a présenté le document intitulé «Agenda 2040 pour les enfants d'Afrique. Favoriser une Afrique digne des enfants.». Son objectif principal est de rétablir la dignité de l'enfant africain en évaluant les réalisations et les défis auxquels est confrontée la mise en œuvre effective de la Charte africaine sur les droits et le bien-être de l'enfant. Le document Agenda 2040 présente 10 aspirations à atteindre d'ici l'an 2040 et fournit un bref historique avec une vision approfondie des questions spécifiques et des mesures à prendre pour que les Etats membres réalisent ces aspirations.

41. L'intervenant a demandé au secteur du développement social du CTS d'appeler les organes délibérant de l'UA à adopter et à reconnaître l'Agenda 2040 en tant que document de l'Union africaine et à toutes les parties prenantes de s'approprier ce document afin de permettre sa mise en œuvre effective.

42. Les participants ont pris note de l'exposé avec satisfaction.

Examen du rapport biennal sur la mise en œuvre de la Position africaine commune sur l'élimination du mariage d'enfants en Afrique

43. Le représentant de la Commission a présenté le rapport et a souligné que, dans le cadre de la Campagne de la CUA pour mettre fin au mariage d'enfants, lancée le 29 mai 2014, une évaluation de la situation des mariages d'enfants en Afrique et des progrès réalisés par cette campagne pour la période 2014 - 2016 a été réalisée et a formulé des recommandations pour s'assurer que la campagne a atteint ses objectifs. On observe un engagement et un financement accrus pour mettre fin au mariage d'enfants en Afrique, mais il le mariage d'enfants est encore largement pratiqué. Un certain nombre de progrès ont été réalisés, mais les lois existantes et les pratiques traditionnelles dans certains Etats membres menacent d'éroder ces progrès. Il faut examiner la question de l'âge minimum pour le mariage et la discordance entre les lois publiques et les lois coutumières en Afrique. Il faut également un engagement fort des organisations communautaires et des leaders religieux.

44. Au cours des délibérations qui ont suivi, les participants ont formulé les recommandations suivantes:

- i) Les champions de la Campagne, ainsi que les personnes focales, y compris les leaders traditionnels et religieux, aux niveaux national et régional, doivent être identifiés;
- ii) L'engagement politique est essentiel et des ressources doivent être mises à disposition pour financer les programmes visant à mettre fin aux mariages d'enfants;
- iii) Des lois strictes sont nécessaires notamment pour harmoniser les lois nationales et coutumières afin de remédier aux divergences sur l'âge du mariage;
- iv) Le mariage d'enfants doit être intégré dans les plans d'action nationaux afin que cette question demeure une priorité;
- v) Les liens entre la traite des enfants et le mariage d'enfants doivent être étroitement surveillés;
- vi) Il faut faire davantage de recherche pour savoir pourquoi le mariage d'enfants se répète;
- vii) Un comité africain chargé de surveiller la lutte contre le mariage d'enfants doit être mis en place, pour notamment offrir des distinctions aux pays qui ont fait des progrès nets sur la question du mariage d'enfants et de nommer, à cet effet, un Rapporteur spécial;

Mise en œuvre de l'Architecture de l'UA pour les personnes handicapées;

a) Rapport sur la situation du handicap en Afrique, tel que compilé à partir du Cadre de suivi et d'évaluation du Plan d'action continental pour la Décennie africaine des personnes handicapées (2010-2019), des États membres.

45. Le représentant de la Commission a expliqué que le rapport n'a pu être compilé, car seuls quelques cadres de Suivi & d'Évaluation ont été transmis par quelques États membres. Les participants ont, en conséquence, demandé aux États membres de soumettre les questionnaires au plus tard le 30 juin 2017 afin que le rapport soit élaboré et puisse être disponible au plus tard, le 30 novembre 2017. Les questionnaires serviront à élaborer un document politique qui succédera au Plan d'action continental sur la Décennie africaine des personnes handicapées (2010-2019).

46. L'expert indépendant de l'ONU sur la jouissance des droits humains par les personnes atteintes d'albinisme a en outre fait un exposé dans lequel elle a présenté un plan d'action régional visant à mettre fin aux attaques et à la discrimination exercées à l'égard des personnes atteintes d'albinisme.

47. A l'issue des présentations, les participants ont fait les recommandations suivantes:

- i) Les États membres ont demandé à la CUA d'entamer l'élaboration du nouveau document politique qui succédera au Plan d'action continental (2010-2019);
- ii) Le Plan d'action visant à mettre fin aux attaques et à la discrimination à l'égard des personnes atteintes d'albinisme a été renvoyé au Réseau africain des personnes atteintes d'albinisme pour d'autres observations.

b) Approbation du projet de Protocole sur les droits des personnes handicapées en vue de sa soumission au CTS sur la justice et les Affaires juridiques

48. La Commission a informé les experts que le projet de Protocole a fait l'objet d'un examen article par article au cours des deux derniers jours, dans le cadre du débat du CTS-DSTE-2 sur le handicap. Des contributions importantes ont été apportées par tous les participants et certaines d'entre elles qui ont été approuvées et intégrées au projet. Le projet de protocole sera soumis à la réunion des ministres pour approbation.

49. Les participants ont recommandé que le Projet de Protocole soit examiné en vue de sa présentation à la Session ministérielle du CTS-DSTE-2 et ensuite au CTS sur la Justice et les Affaires juridiques.

Exposés

Le handicap

a) Paiement des arriérés de contributions à l'Institut africain de réadaptation (ARI) pour le règlement des arriérés de salaire des anciens membres du personnel de l'ARI

50. Le représentant de la Commission a expliqué que sur les 26 États membres que compte l'ARI, 17 n'ont pas encore réglé leurs arriérés de contributions ; en conséquence, certains anciens membres du personnel (décédés et retraités), de l'ARI n'ont pu percevoir les paiements dus depuis 2013, ce qui représente un montant de 1,3 million de dollars. Ces anciens membres de l'ARI sont originaires du Zimbabwe, de la République du Congo et du Sénégal. Plusieurs d'entre eux sont décédés et les membres de leurs familles, ainsi que les autres anciens membres du personnel, souffrent financièrement. En janvier 2013, et plus tard, en janvier 2015, le Conseil exécutif de l'UA a exhorté les États membres de l'ARI, à ne payer que 30% des arriérés dus. La Commission a envoyé 3 notes verbales aux États membres de l'ARI indiquant le montant vérifié dû par chaque État membre. Quelques anciens États membres ont depuis payé leurs arriérés. Si les 17 autres États membres qui doivent des arriérés à l'ARI pouvaient payer 15% de leurs arriérés de contributions, les dettes envers le personnel de l'ARI seront liquidées. Cette question sera à nouveau soulevée lors du Conseil exécutif de juin 2017.

51. Les experts ont exhorté les États membres de l'ARI à payer leurs arriérés et ont formulé les recommandations supplémentaires suivantes:

- i) La Commission de l'UA verse une subvention de 150 000 dollars E.U prélevée sur les contributions des États membres, au titre de la liquidation en 2017, des passifs de l'ARI.
- ii) Les dix-sept (17) États membres de l'ARI qui accusent un retard dans le paiement de leurs contributions à ladite institution, doivent être facturés (une facture leur sera transmise) par la Commission de l'UA à hauteur de 15% de leurs arriérés audités en 2017;
- iii) Les paiements dus au personnel de l'ARI sont versés proportionnellement aux fonds reçus des États membres de la CUA et de l'ARI ; c'est-à-dire que

les arriérés de cotisation du personnel de l'ARI sont compensés au fur et à mesure que les paiements entrent en vigueur, afin de ne pas attendre une autre année pour effectuer les paiements;

- iv) Les autres États membres de l'ARI qui doivent encore des arriérés en 2018 sont facturés par la Commission de l'UA à hauteur de 30% de leurs arriérés vérifiés dus à l'ARI, en plus du paiement de leurs contributions statutaires annuelles à la Commission de l'UA;
- v) La Commission doit transmettre au Conseil exécutif, un rapport sur la liquidation des passifs de l'ARI, lors de leur session ordinaire de janvier 2018, tel que requis précédemment en janvier 2013.

b) Mise en œuvre du projet CUA / Finlande / GIZ pour l'Architecture de l'UA pour les personnes handicapées

52. Le représentant de la Commission a expliqué que le projet d'Architecture pour les personnes handicapées de l'Union africaine (AUDA) vise à fixer les conditions d'une intégration plus efficace du handicap au sein de la CUA. Le projet entend soutenir l'inclusion du handicap en renforçant le pilier opérationnel de l'Architecture et en diffusant les expériences et les pratiques prometteuses à travers le continent. Il s'agira d'assurer le renforcement du cadre politique de l'Architecture; du renforcement des capacités; de la gestion des connaissances; de la mise en réseau et du partage des informations; ainsi que de la mise en œuvre de l'Architecture dans les Etats membres "Champions". Grâce au projet AUDA, le Département des affaires sociales de la Commission de l'Union africaine a construit un partenariat stratégique avec les gouvernements de la Finlande et d'Allemagne, dont la mise en œuvre est assurée par la société allemande de coopération internationale GIZ.

53. Les États membres se sont unanimement félicités du projet AUDA et ont recommandé que les critères de sélection des États champions soient transmis et que la sélection de ces états soit effectuée de manière transparente.

Protection sociale

a) Perspectives à long terme pour la protection sociale en Afrique de l'Est

54. Le représentant de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a rendu compte du rapport du Centre de développement de l'OCDE intitulé «Maitriser l'avenir: une perspective à long terme du renforcement de la protection sociale en Afrique de l'Est. »L'Agenda 2063 de l'Union africaine réaffirme la centralité de la protection sociale dans la stratégie africaine visant à éradiquer la pauvreté et assurer un développement durable et équitable. Ce rapport identifie les futurs possibles et explore de nouvelles voies d'action dans six pays d'Afrique de l'Est: Éthiopie, Kenya, Mozambique, Tanzanie, Ouganda et Zambie. Il souligne sept grands défis auxquels sont confrontés les décideurs en matière de protection sociale dans la région et examine quelles orientations politiques les plus appropriées seraient nécessaires pour s'attaquer aux besoins actuels de protection sociale et se préparer à ceux de demain. Parmi ces défis, la croissance rapide de la population et de l'urbanisation, l'informalité persistante, la faible mobilisation des ressources intérieures et le changement climatique sont communs à l'Afrique; La méthodologie et l'approche

utilisées dans ce rapport seront applicables à de nombreux autres pays à travers le continent.

55. En réponse, les participants se sont félicités du rapport et ont recommandé que l'OCDE appuie la recherche dans le domaine des mesures et des résultats en matière de protection sociale.

b) Le financement de la protection sociale en Afrique

56. Le représentant de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) a évoqué les questions des dépenses publiques, notamment des dépenses sociales et de protection sociale, ainsi que les tendances en matière de recettes. Les dépenses publiques moyennes (en% du PIB) pour la plupart des pays d'Afrique étudiés se situent entre 20 et 30% du PIB et ont augmenté dans toutes les sous-régions au cours de la période 2000-2012, bien que certains pays aient enregistré une baisse. Les dépenses sociales, qui font partie des dépenses publiques, représentent environ un tiers des dépenses publiques totales dans trois sous-régions. Les dépenses sociales concernent l'éducation, la santé, la protection sociale, l'eau et l'assainissement, l'emploi et le logement et la protection sociale. Les dépenses de protection sociale représentent en moyenne 22% des dépenses sociales totales.

57. Les participants ont recommandé une plus grande prise de conscience des décideurs sur les liens qui existent entre la protection sociale et la croissance économique ainsi que de meilleures données et des travaux analytiques plus rigoureux pour les convaincre des avantages réels qu'offrent les investissements dans les groupes vulnérables.

Les personnes âgées

a) Etat d'avancement des procédures de signature et de ratification du Protocole sur les droits des personnes âgées en Afrique

58. Le représentant de HelpAge International a indiqué que le Protocole sur les droits des personnes âgées a été adopté par le Sommet de l'UA en janvier 2016 soulignant qu'il couvre une gamme de droits pour la promotion et la protection des droits des personnes âgées. Le Protocole peut aider le continent à accorder aux questions des personnes âgées la même place que celles qui concernent les autres groupes vulnérables, permettre aux États membres de prendre systématiquement en charge les politiques des personnes âgées aux niveaux national et régional et veiller à ce qu'elles ne soient pas abandonnées dans les SDG et l'Agenda 2063. Toutefois, seuls 3 pays ont jusqu'à présent signé le Protocole et 15 pays doivent encore le ratifier pour qu'il puisse entrer en vigueur. Les États membres et les partenaires au développement doivent accroître leur soutien financier aux programmes en faveur des personnes âgées.

59. Les participants ont pris note de la lenteur dans les processus de signature et de ratification du Protocole pour les personnes âgées et a exhorté les États membres à s'engager avec les acteurs des gouvernements et le plaidoyer de la société civile pour faire en sorte que le Protocole soit signé et ratifié dans les meilleurs délais.

b) Etat d'avancement de l'élaboration de la Convention des Nations Unies sur les droits des personnes âgées et participation des États membres de l'UA au Groupe de travail à composition non limitée sur la Convention

60. Le représentant du Département des affaires économiques et sociales de l'ONU (UNDESA) a indiqué que le Groupe de travail à composition non limitée sur le vieillissement (OEWG), créé en 2010 par l'Assemblée générale, a participé activement au débat sur les problèmes auxquels sont confrontés les personnes âgées, en particulier, les cadres et les mécanismes existants régissant les droits humains internationaux, pour combler les lacunes liées au respect des normes et à leur mise en œuvre telles que: la discrimination à l'égard des personnes âgées; le droit au meilleur traitement possible en matière de santé physique et mentale; l'accès aux soins palliatifs; la violence et l'abus des personnes âgées. Le Groupe de travail ont relevé les lacunes suivantes dans les instruments relatifs aux droits de l'Homme aux niveaux international et régional: des cadres régionaux des droits de l'Homme doivent être établis / renforcés pour une nouvelle action internationale; les droits des personnes âgées doivent être intégrés dans les cadres existants des droits de l'Homme. La septième session de l'OEWG est parvenue à un consensus pour continuer le travail et de discuter des éléments pertinents dont il faudra tenir compte, une fois que la décision de rédiger une convention est prise.

61. Les délégués ont recommandé que:
- i) Les États membres appuient l'élaboration d'une Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes âgées;
 - ii) Les États membres utilisent le Protocole de l'UA sur les droits des personnes âgées comme référence, au niveau international, lors de la rédaction de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes âgées.

II. CONCLUSIONS DE LA SESSION SECTORIELLE - TRAVAIL ET EMPLOI

62. La session sectorielle sur le travail et l'emploi a été présidée par l'expert du Gouvernement algérien, en sa qualité de président du nouveau bureau élu du CTS-DSTE-2.

Mise en œuvre de la Déclaration et du Plan d'action sur l'emploi, l'élimination de la pauvreté et le développement inclusif

- a) **Examen de la mise en œuvre rapide du premier programme prioritaire quinquennal (5YPP) sur l'emploi, l'élimination de la pauvreté et le développement inclusif (2016-2019) - Outils de planification, de suivi et d'évaluation.**

63. Le représentant de la CUA a donné aux participants à la réunion, des informations sur les mécanismes de mise en œuvre rapide du 5YPP, y compris les rôles et les responsabilités de la CUA, des États membres, des CER et des partenaires; le processus de mise en œuvre et d'élaboration de rapport; et sur l'harmonisation des statistiques pour faciliter l'apprentissage et le partage des meilleures pratiques.

64. En ce qui concerne la mise en œuvre de la Déclaration et du Plan d'action sur l'emploi, l'élimination de la pauvreté et le développement inclusif, les experts ont recommandé ce qui suit:

- i) La CUA doit travailler sur la clarification des concepts et donner des indicateurs sur la méthodologie d'élaboration de rapport pour des discussions plus approfondies, en marge de la CIT à Genève et veiller à ce que les pays se concentrent uniquement sur les indicateurs les plus importants;
- ii) Il faut impliquer davantage les partenaires sociaux, les entreprises et les travailleurs dans la mise en œuvre de la 5EPP et rédiger les rapports sur une base plus tripartite et consultative en envoyant les questionnaires également aux partenaires sociaux;
- iii) Les États membres doivent établir et renforcer leur structure intersectorielle de suivi d'ici septembre 2017 et en informent la Commission, pour soumission au Bureau;
- iv) Les États membres et les CER doivent prendre les mesures appropriées pour l'élaboration de leur document d'appropriation national et régional du 5YPP;
- v) Il faut mettre en place des programmes de renforcement des capacités afin de permettre aux institutions chargées de la gestion des statistiques la main-d'œuvre et l'emploi d'améliorer la collecte et l'analyse des données ainsi que l'élaboration des rapports au niveau des États membres;
- vi) Il faut maintenir une cohérence des politiques dans le cadre de la coopération internationale avec des partenaires tels que l'OIT conformément à la Déclaration d'Addis-Abeba de 2015, l'Agenda pour le travail décent en Afrique et à Ouaga + 10.

b) Forum sur les partenariats public-privé pour la création d'emplois et le développement inclusif

65. Le représentant de la Commission a présenté les PPP comme un outil de mise en œuvre des politiques et des programmes du travail. Il a souligné que compte tenu de la taille du secteur privé et de son potentiel de création d'emplois, il est impérieux de travailler avec des acteurs privés, y compris informels, pour établir de manière rationnelle, un système harmonieux qui permet de passer de l'étape de l'éducation et de la formation à celle d'emplois décents, en partenariat avec le gouvernement, les travailleurs et les partenaires sociaux.

66. Suite au débat, les délégués ont recommandé que:

- i) Les PPP soient associés aux initiatives visant à stimuler la création d'une nouvel entrepreneuriat et à œuvrer de concert pour améliorer la productivité et la compétitivité nationales;
- ii) Les PPP doivent être structurés pour générer des avantages mutuels outre la création d'emplois décente, y compris un meilleur partage des coûts et des risques, des améliorations en ce qui concerne la prestation des services des entreprises publiques et une amélioration de la qualité et de la portée des données et des statistiques;

- iii) Pour accroître leur intégration et leur efficacité, les PPP doivent aller au-delà du rôle d'acteurs «publics» et «privés» pour impliquer et intégrer les travailleurs, les syndicats et les partenaires sociaux dans leurs initiatives;
- iv) La CUA doit élaborer des lignes directrices, des outils, y compris des cadres de réglementation afin de permettre aux États membres de promouvoir et de développer des PPP et de renforcer d'abord leur secteur privé, car les PPP efficaces dépendent d'un secteur privé fort;
- v) Il faut inclure la migration de main-d'œuvre, la protection sociale et l'emploi dans les milieux ruraux dans le cadre;
- vi) Il importe de mener des campagnes de vulgarisation sur l'importance et la mise en œuvre des PPP dans le secteur agricole et dans les environnements post-conflit;
- vii) La CUA doit recenser les expériences des États membres et produire un recueil de bonnes pratiques sur les PPP.

Compétences pour l'emploi et le dividende démographique en Afrique

a) Communication du ministre algérien de l'Enseignement et de la Formation technique et professionnelle (EFTP)

67. Après avoir souhaité la bienvenue aux délégués, S.E.M. le ministre algérien de l'EFTP a donné aux experts, des informations sur les efforts entrepris par l'Algérie pour assurer l'EFTP. Il a ensuite souligné l'importance d'une main-d'œuvre bien formée et productive pour une économie émergente qui vise une plus grande ouverture et une compétitivité internationale.

68. Les experts se sont félicités des remarques du Ministre et ont déclaré qu'ils sont disposés à partager davantage, entre les États membres, les meilleures pratiques ayant permis la réussite des initiatives relatives au domaines de l'EFTP (par exemple, le cas de l'Algérie) et avec les pays qui cherchent à améliorer, au niveau national, leurs pratiques et leurs résultats acquis dans le domaine de l'EFTP.

b) Adéquation des compétences

69. Le Ministère algérien du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale a informé les experts des efforts menés par l'Algérie pour améliorer la relation entre l'offre de compétences et la demande de compétences, tout en soulignant la nécessité pour les employeurs de mieux définir leurs besoins en compétences et de s'impliquer davantage dans la formation professionnelle et universitaire;

70. Tenant compte des décisions de l'Union africaine, les experts ont fait les recommandations ci-après:

- i) Il faut clarifier davantage le rôle des observatoires nationaux et des autorités nationales de qualification dans le cadre de l'adéquation des compétences et de la coordination de l'offre et de la demande de main-d'œuvre;
- ii) L'adéquation des compétences doit tenir compte des changements technologiques et de ses implications pour les futures exigences en matière de compétences dans le milieu de travail.

c) Intervention du Représentant de la GIZ

71. Le représentant de la GIZ a donné des informations aux participants, des informations sur le programme et les différents types d'assistances que la GIZ fournit aux pays africains dans le cadre de l'adéquation des compétences. Il s'agit, notamment de *Youmatch*, l'Université panafricaine, l'*African German Youth Initiative*, *ATVET / ATVET for Women* et de *Skills Initiative for Africa*.

72. Suite à la présentation, les experts ont fait les observations suivantes:

- i) la CUA, la GIZ et d'autres partenaires doivent élaborer un modèle complet de prévision de l'offre et de la demande des compétences basé sur les expériences actuelles que les États membres doivent utiliser pour améliorer les compétences et pour créer des emplois décentés pour les jeunes;
- ii) La coopération technique et le soutien financier sont requis par les États membres pour assurer les prévisions de l'offre et de la demande de compétences;
- iii) Les programmes d'échanges régionaux doivent être encouragés en vue de renforcer l'apprentissage partagé.

d) Approche et méthodologie des prévisions en matière d'offre et de demande de compétences.

73. Le représentant de la CUA a informé les experts des efforts déployés pour affiner les méthodologies relatives à l'offre de compétences et à la prévision de la demande.

74. Les experts ont formulé les observations suivantes concernant l'approche et la méthodologie des prévisions en matière de compétences:

- i) La CUA doit collaborer avec les CER afin de renforcer la coordination à tous les niveaux en matière de compétences, en veillant à ce que les États membres soient au courant des meilleures pratiques et travaillent de concert pour améliorer les politiques, l'évaluation et les rapports grâce à un plaidoyer efficace;
- ii) La coopération Sud-Sud doit être renforcée en ce qui concerne l'offre et la demande de compétences.

Droit du travail dans le domaine du commerce et de l'investissement

75. La représentante du ministère du travail des États-Unis a expliqué les dispositions relatives au travail de l'*Africa Growth and Opportunity Act des États-Unis (AGOA)*, qui offre un accès en franchise au marché américain pour les producteurs africains. Elle a souligné l'importance du dialogue entre les ministères du commerce et du travail, dans le cadre du respect des dispositions relatives au travail de l'AGOA, et a démontré les avantages des normes et des dispositions du travail en matière de création d'emplois, de protection sociale et d'égalité dans le contexte du commerce international.

76. S'agissant des droits du travail pour attirer les investisseurs, les experts ont formulé les recommandations suivantes:

- i) Un mécanisme doit être mis en place pour aider les pays africains à assurer une meilleure coordination entre leurs ministères du travail et du commerce afin d'harmoniser les politiques du travail avec les dispositions commerciales;
- ii) Une plate-forme structurée doit être instaurée pour le dialogue entre les ministères concernés, les partenaires sociaux et les entreprises ; en outre, les travailleurs doivent harmoniser leurs positions avec les questions liées au commerce;
- iii) Les accords nationaux avec les multinationales doivent inclure des clauses sociales garantissant un minimum de droits fondamentaux nécessaires pour que l'emploi soit décent, en particulier dans les industries extractives;
- iv) Les partenariats entre les États membres et la Commission sous l'égide de l'OIT et du Ministère américain du travail, qui visent à promouvoir les droits du travail dans le commerce et l'investissement doivent être encouragés;
- v) Des recherches doivent être menées pour guider les États membres dans le cadre de la coopération et de l'élaboration des politiques.

Sécurité sociale

a) Santé et sécurité au travail

77. Le représentant du Ministère du travail et de la sécurité sociale de l'Algérie a partagé son expérience en matière de promotion de la santé et de la sécurité au travail , dans son pays, l'Algérie, et a souligné les efforts consentis récemment pour améliorer les résultats grâce à des partenariats entre les industries et les travailleurs.

78. Les participants à la réunion d'experts, ont apprécié les bonnes pratiques partagées par l'Algérie et ont souligné la nécessité de renforcer les cadres institutionnels et juridiques de la SST, d'élargir les systèmes de formation aux employeurs et aux travailleurs afin d'améliorer les résultats de la SST et de mieux coordonner la SST avec les systèmes de soins de santé, notamment dans les zones rurales.

b) Projet UA-FAO-OIT pour tirer parti des coopératives qui visent à étendre la sécurité sociale et la protection sociale aux travailleurs ruraux et aux membres de leurs familles

79. Le représentant de la FAO a fourni aux participants des informations sur les efforts consentis par la CUA-FAO-OIT et qui visent à élargir la protection sociale aux travailleurs et aux familles rurales, en s'appuyant sur les systèmes coopératifs afin d'étendre la portée de la protection sociale et d'améliorer les résultats.

80. Les experts se sont félicités des efforts déployés par l'UA-FAO-OIT et ont fait les recommandations suivantes:

- i) L'expansion de ces efforts et une meilleure quantification de leur impact;
- ii) L'intégration de ces efforts dans le programme SPIREWORK;
- iii) L'établissement d'un inventaire des programmes de protection sociale existants;
- iv) L'intégration des partenaires sociaux et des partenaires de SPIREWORK dans la mise en œuvre dudit programme.

Coopération avec le Comité chargé du développement et de la promotion de l'artisanat (CODEPA) pour étendre la sécurité sociale aux artisans

81. Le représentant du Secrétariat du CODEPA a fourni des informations sur la structure organisationnelle et les activités de programme du CODEPA, en particulier, sur les efforts visant à étendre la sécurité sociale aux travailleurs impliqués dans des activités artisanales, qui représentent 30% des activités économiques des économies africaines. Il a également donné des précisions sur le partenariat avec la CUA et d'autres partenaires ; notamment en ce qui concerne l'extension de la sécurité sociale aux artisans grâce à la mise en œuvre du programme SPIREWORK, sous l'égide de la CUA/CODEPA.

82. Suite à la présentation du représentant du CODEPA, les experts ont souligné l'importance de l'artisanat dans les économies africaines et la nécessité d'étendre la protection sociale à ce secteur.

83. Les experts ont fait les recommandations suivantes:

- i) Un système harmonisé et intégré de sécurité sociale et de protection sociale pour les artisans africains sera établi conformément aux modalités de coopération entre les deux institutions.
- ii) La Commission de l'UA va inclure le secteur de l'artisanat parmi ses principales activités.

Sessions d'information:

a) Mise en œuvre du Fonds pour l'emploi et la cohésion sociale

84. Le représentant de la CUA a communiqué aux participants à la réunion, des informations sur les progrès liés à la création d'un fonds *CUA-OIT-BAD-CEA* pour l'emploi et la cohésion sociale, et a demandé aux membres du CTS, d'apporter leurs contributions et de donner leurs avis sur le fonds: objectifs, opérations et gouvernance, groupes cibles pour les interventions et les sources de financement.

85. Lors de l'examen du document sur le Fonds, les experts ont fait les recommandations suivantes:

- i) Il convient de recueillir des informations supplémentaires sur la structure proposée pour le Fonds ;
- ii) Le groupe de travail conjoint CUA / CEA doit poursuivre et améliorer l'élaboration du concept du fonds et donner des détails sur les questions clés;
- iii) Une approche en deux phases : (1) faire un audit du financement actuellement disponible dans les États membres et (2) utiliser cette information pour élaborer une perspective continentale sur la création du fonds.
- iv) Suite à la Résolution de la 9^{ème} session du CTS conjoint UA/CEA sur les finances, l'économie et la planification du développement, il a été demandé à la Commission de soumettre un projet de proposition pour le Fonds pour l'emploi et la cohésion sociale.

b) Le point sur le Programme conjoint UA-OIT-OIM-CEA sur la gestion de la migration du travail en vue du développement et de l'intégration:

- i) Le représentant de la Commission a informé les participants à la réunion de la publication du Premier rapport sur les statistiques sur les migrations de la main-d'œuvre en Afrique;
- ii) Le représentant de l'OIT a donné aux participants à la réunion, des informations sur le projet financé par l'UE relatif à l'accès à la sécurité sociale et la transférabilité des pensions pour les travailleurs migrants;
- iii) Le représentant de la CUA a fourni aux participants, des informations sur la réunion du Comité consultatif sur la migration de la main-d'œuvre de l'UA qui sera organisée avec l'appui de l'OIM.

c) Le point sur la mise en œuvre du projet de la BAD sur l'emploi des jeunes, par la BAD:

86. Le représentant de la BAD a donné des précisions sur la nouvelle configuration qui traitera des défis liés à l'emploi des jeunes en fonction des trois piliers ci-après: l'intégration, l'innovation et l'investissement. Il a mis en exergue la nouvelle plate-forme numérique de la Banque sur l'innovation, qui a été créé avec la collaboration de jeunes entrepreneurs, et a souligné les objectifs de la banque en ce qui concerne la création d'emplois en 2025.

Préparatifs de la 106e session de la Conférence internationale du Travail

a) Rapport sur les activités du Groupe africain à Genève

87. Le représentant de la CUA a présenté le rapport sur les activités des membres africains de l'OIT ; il a en outre indiqué que ledit rapport donne un aperçu sommaire des questions spécifiques identifiées par le Groupe africain aux fins d'information, de discussion et / ou de décision du CTS-DSTE.

88. Afin de faciliter les débats, le rapport a été présenté en deux parties. La première partie porte sur les questions découlant des délibérations des sessions pertinentes du Conseil d'administration de l'Organisation internationale du Travail et de la Conférence internationale du travail ; tandis que la deuxième partie porte sur la nomination des nouveaux membres du Conseil d'administration pour le mandat 2017-2020 et l'attribution des responsabilités pour l'organisation de la 106e Session de la Conférence internationale du travail (CIT).

89. Les participants ont fait les recommandations suivantes:

- a) *Examen du rôle des réunions régionales:*
 - Le Groupe africain doit continuer à mettre en œuvre sa position visant à amender les Règles régissant la tenue des réunions régionales relatives à la question de la Composition.
- b) *Instrument d'amendement de 1986 à la Constitution de l'OIT*
 - La CUA doit poursuivre ses efforts de sensibilisation dans les six pays africains qui n'ont pas encore ratifié l'instrument de 1986.

- Les campagnes de sensibilisation dans les pays dont l'importance industrielle est considérable, doivent être menées au plus haut niveau des instances de l'Union africaine et de la CUA.
- c) *Coopération de l'OIT avec l'industrie du tabac*
- Les États membres doivent tenir des consultations tripartites nationales sur la question de la coopération de l'OIT avec l'industrie du tabac
 - L'OIT doit élaborer les lignes directrices / politiques nécessaires afin d'orienter ses activités de coopération avec l'industrie du tabac
 - Les États membres et les partenaires sociaux doivent réfléchir sur les activités économiques alternatives, y compris les moyens de subsistance alternatifs pour aider leurs communautés qui produisent du tabac, étant donné l'impact du tabac sur la santé de leurs populations
- d) *Le Comité de la CIT sur l'emploi et le travail décent pour la paix et la résilience:*
- Une réunion préparatoire du groupe africain se tiendra le 4 juin 2017 à Genève pour finaliser la position du Groupe africain sur les réfugiés et les personnes déplacées internes conformément à la Recommandation 71 révisée.
- e) *Ratification du Protocole de 2014 à la Convention sur le travail forcé, 1930*
- Notant que 3 pays africains l'ont déjà fait, les États membres ont été encouragés à ratifier le Protocole.
- f) *Election des membres africains du CA pour la période 2017-2020*
- Les pays suivants ont été nommés pour représenter l'Afrique au CA pour 2017-2020:

Six membres réguliers,	Sept membres adjoints
1. Tchad (Afrique centrale)	1. (Afrique centrale)
2. (Afrique de l'Est)	2. (Afrique de l'Est)
3. Mauritanie (Afrique du Nord)	3. (Afrique de l'Est)
4. Lesotho (Afrique australe)	4. Libya (Afrique du Nord)
5. (Afrique de l'Ouest)	5. Namibia (Afrique australe)
6. (Afrique de l'Ouest)	6. Swaziland (Afrique australe)
	7. (Afrique de l'Ouest)

- g) *Coordinateur du Groupe africain de 2017 à 2020*
- Conformément à la rotation sous-régionale de la coordination, la Région de l'Afrique de l'Est a présenté la nomination du Coordonnateur du Groupe africain 2017-2020 (à confirmer)
- h) *Les porte-parole et les agents de liaison des groupes africains des comités de la 106ème session de la CIT*
- Liste des pays qui ont été approuvés en tant que porte-parole / agents de liaison pour les Comités de la 106e session du CIT en juin 2017:
 - i. Migration de la main-d'œuvre: Volontaire requis

- ii. Emploi et travail décent pour la paix et la résilience: deuxième débat du Comité permanent : **Angola**
- iii. Débat récurrent sur l'objectif stratégique des principes et des droits fondamentaux au travail: **Afrique du Sud**
- iv. Agent de liaison pour le Comité sur les normes d'application: Volontaire requis

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR: BREVETS SUR LE TRAVAIL ET L'EMPLOI**a) Révision du Cadre de politique de migration de l'UA pour l'Afrique, Banjul 2006**

90. Le représentant a informé les participants de la révision du Cadre politique de l'UA en matière de migration en Afrique, qui a été adopté en 2006 à Banjul (Gambie).

b) Comptes- rendus des rapports sur le travail et l'emploi:

- ❖ Business Africa
- ❖ Organisation de l'Unité syndicale international (OUSA)
- ❖ Confédération syndicale internationale (CSI-Afrique)

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR: EXAMEN DU PROJET D'ORDRE DU JOUR ET DE PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA RÉUNION DES MINISTRES

91. Les experts ont adopté le projet d'ordre du jour et de programme de travail de la réunion des ministres.

POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR: DATE ET LIEU DE LA 3^e RÉUNION DU COMITÉ TECHNIQUE SPÉCIALISÉ SUR LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL, LE TRAVAIL ET L'EMPLOI

92. Les participants à la réunion ont salué l'offre faite par la République de la Guinée d'accueillir le CTS-DSTE-3 dont la tenue est prévue en avril 2019.

POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR: QUESTIONS DIVERSES

93. Le Président a rappelé les réformes concernant l'introduction des CTS et recommandé qu'un meilleur équilibre entre les secteurs du développement social et du travail et de l'emploi soit examiné.

94. Les délégués ont recommandé que:

- i) La participation des délégués du secteur du développement social soit renforcée;
- ii) Le Bureau identifie le thème des sessions et son programme de travail pendant la CIT;
- iii) Un suivi est nécessaire pour la mise en œuvre des décisions du CTS avec un rapport spécial, six mois avant la prochaine session;

- iv) une analyse comparative des bonnes pratiques soit effectuée en tenant compte d'autres CTS tels que les mécanismes nationaux chargés de la vulgarisation du CTS auprès des services publics;
- v) la Commission d'examine la possibilité d'organiser, sur une base annuelle, une session du CTS-DSTE.

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR. EXAM ENT ADOPTION DU RAPPORT DE LA RÉUNION DES EXPERTS

95. Les experts à la réunion ont adopté leur rapport tel qu'amendé.

POINT 13 DE L'ORDRE DU JOUR: CLÔTURE

96. Le Président du CTS-DSTE-2, M. Mohamed KHIAT, Secrétaire général du Ministère du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale d'Algérie a remercié les participants pour avoir accepté l'offre de l'Algérie d'accueillir cette réunion, a salué la participation d'un nombre important d'Etats membres, de délégations et de partenaires et leurs précieuses contributions au thème de ladite réunion. Il s'est, par ailleurs, félicité de la qualité des documents de travail. Le Secrétaire Général a ensuite remercié les membres du Bureau qui l'ont soutenu ainsi que les interprètes, les traducteurs et le personnel de la Commission de l'Union africaine pour leur appui technique.